



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30

Nombre de Conseillers

▪ En exercice	6
▪ Présents	4
▪ Votants	4
▪ Absents	2
▪ Exclus	0

Etaient présents :

- ARGENTI Alexis
- BALDINI Murielle
- CORSO Scylia non excusée
- BARRIERE Joël
- GUILLEMETTE Thierry
- MIRONNEAU Nathalie non excusée

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, Maire en exercice.

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire de séance

Date de Convocation :19/12 /2024

Date d'affichage :19/12/2024

Objet: D-2024-12-02 : Approbation du rapport annuel 2023 prix et qualité Eau potable.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2023 qui a été fourni de façon dématérialisé à l'ensemble des conseillers municipaux avec l'envoi des convocations pour qu'ils puissent en prendre connaissance avant le vote.

Ce rapport (RPQS) est un document produit tous les ans par chaque service d'eau potable pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet :

Après en avoir délibéré valablement, les membres du Conseil Municipal présents et représentés approuvent par :

4 voix pour dont 0 par procuration .
0 voix contre

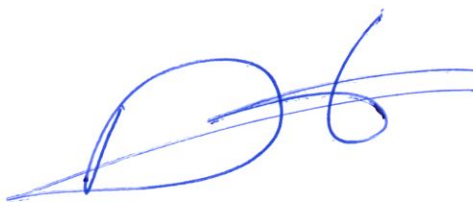
AR Prefecture

006-210601076-20241227-D_2024_12_02-DE
Reçu le 27/12/2024

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2023.

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des Alpes-Maritimes



AR Prefecture

006-210601076-20241227-D_2024_12_02-DE
Reçu le 27/12/2024